

La politique ESG

Meeschaert Asset Management

(Rapport article 173 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte au 31/12/2017)

Philosophie de gestion

Meeschaert Asset Management a développé une expertise financière qui s'appuie sur des principes et des règles de gestion, et sur des processus spécifiques d'investissement par classes d'actifs. L'expérience de près de quatre-vingt ans du groupe lui a permis de recueillir l'enseignement de plusieurs cycles complets d'évolutions boursières et d'affirmer des principes d'investissement structurants pour l'ensemble de ses gestions. Son expertise-financière vient apporter un éclairage complémentaire dans la politique d'investissement du groupe. Elle permet de prendre en compte des risques et des opportunités spécifiques, aussi bien au niveau global (notamment le risque climatique), qu'au niveau des entreprises analysées. Pour évaluer le profil ESG de certains portefeuilles, de nouveaux rapports sont réalisés chaque année : empreinte carbone (depuis 2015) et évaluation des impacts ESG (depuis 2017).

Politique ESG

Afin de répondre aux préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG) formulées par certains porteurs de parts dès le début des années 1980, Meeschaert Asset Management a développé une gamme spécifique de fonds d'investissement socialement responsable (voir la rubrique « gestions responsables »).

Au-delà de cette gamme spécifique, c'est l'ensemble de la politique d'investissement du groupe qui s'est imprégné des critères ESG mis en avant dans l'approche ISR.

Depuis décembre 2009, le groupe est ainsi signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI). Meeschaert Asset Management a ainsi obtenu le score « A+ » sur le module "Stratégie & Gouvernance" du rapport 2017 des PRI.



L'analyse ESG conduit par ailleurs à écarter toute entreprise qui pourrait être visée par la convention d'Oslo du 03/12/2008 sur les armes à sous munitions ou celle d'Ottawa du 03/12/1997 sur les mines antipersonnel.

<https://particuliers.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/23/2015/08/2015-07-09-MAM-Politique-exclusion-armes.pdf>

Par souci de transparence, un site internet dédié à ces activités a également été créé : www.isr.meeschaert.com

Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les porteurs de parts : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et les analystes. Les travaux de l'équipe d'analyse ISR sont systématiquement transmis à tous les gérants.

Enfin, afin de mieux expliquer l'engagement de la société auprès des sociétés en portefeuille, la politique d'engagement a été réactualisée et publiée en 2018. Elle fait l'objet d'un rapport annuel.

https://particuliers.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/23/2018/08/2018-08-06_Rapport-dengagement-2017.pdf

Notre gamme de fonds ISR

La gamme des fonds ISR est composée de dix fonds, dont six se caractérisent également par le partage d'une part de leurs sommes distribuables :

Fonds	Gestion ISR	Mécanisme de partage	Label
MAM Human Values	x	x	ESG Luxflag Label ISR
MAM Sustainable Investment Grade	x		
Nouvelle Stratégie 50	x		Label ISR
Ethique et Partage CCFD	x	x	Finansol
Proclero	x	x	
Antiokeia	x	x	
Arthritis Solidinvest	x	x	
Ethicare	x		
Porteurs d'Espérance	x	x	
Moninvest	x		

Au 31 décembre 2017, les encours des OPC concernés représentent 20,4 % du montant total des encours des OPC gérés par Meeschaert Asset Management.

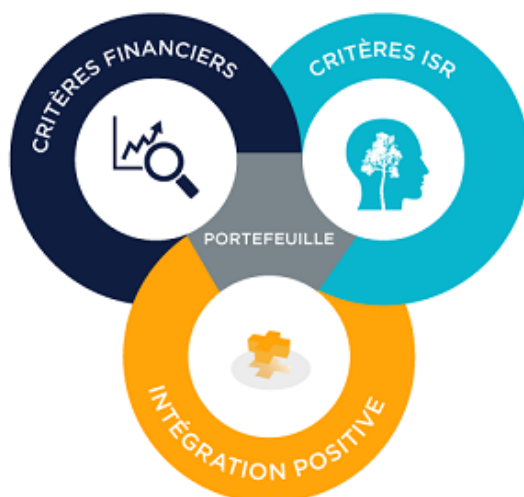
En ce qui concerne les autres fonds communs de placement de notre gamme, les critères ESG ne sont pas directement pris en compte dans la politique d'investissement mais les informations ESG sont systématiquement transmises aux gérants. Les critères de gouvernance définis dans la politique de vote Meeschaert Asset Management sont appliqués à tous les FCP dans le cadre du vote aux assemblées générales. Une base de données commune est également accessible à l'ensemble des gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent y consulter les informations ESG concernant un périmètre d'environ 600 entreprises européennes.

Le processus d'investissement

Les étapes du processus d'investissement sont communes aux dix fonds.

Des règles spécifiques d'exclusion et de sélection sont appliquées selon les partenaires :
Association Ethique & Investissement : Nouvelle Stratégie 50
CCFD-Terre Solidaire : Ethique et Partage – CCFD
Communauté Saint Martin : Proclero
Fondation Notre Dame : Porteurs d'Espérance

Le processus d'investissement est composé de trois étapes : une approche sectorielle basée sur les critères ISR, une approche thématique basée sur l'intégration positive et une approche financière basée sur les critères financiers.



Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- les politiques sociales ;
- la qualité de la présence dans les pays en développement ;
- les politiques environnementales ;
- la gouvernance ;
- le respect des droits de l'Homme ;
- les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...). A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :
 - critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
 - critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...

- critères de gouvernance : indépendance du conseil d’administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- respect des Droits de l’Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social...
- engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l’entreprise sur ses territoires d’implantation...
- critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- sociétal : indice de développement humain...

Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable.

Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l’analyse de la société de gestion sont incluses dans l’univers d’investissement. Cette sélection s’effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d’activités. Dans un premier temps, une approche quantitative permet d’éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20% des titres ayant les notations les plus faibles). Dans un second temps, le reste du secteur est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

L’équipe ISR enrichit son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

En complément de ce périmètre investissable, une démarche d’ « Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l’activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d’entreprises éligibles (entre 50 et 100 valeurs) intègre des secteurs d’activité et des thématiques comme par exemple les énergies renouvelables, l’efficacité énergétique, l’économie circulaire, le transport durable, la santé, le logement...

Ces entreprises font l’objet d’une analyse interne selon les mêmes principes et critères ESG décrits précédemment, parfois complétée par une analyse d’une agence de notation sociale.

Les analyses sectorielles :

- identifier les principaux enjeux liés au secteur d’activité
- classer les entreprises du secteur selon le degré d’intégration de ces enjeux
- sélectionner les meilleures entreprises dans chacun des secteurs



Les approches sectorielles et thématiques sont complémentaires.

Les analyses thématiques :

1

Sélectionner des enjeux de sociétés fondamentaux, ayant de forts impacts sur **l'être humain** ou sur **l'environnement**.

2

Réaliser un état des lieux sur la problématique sélectionnée :

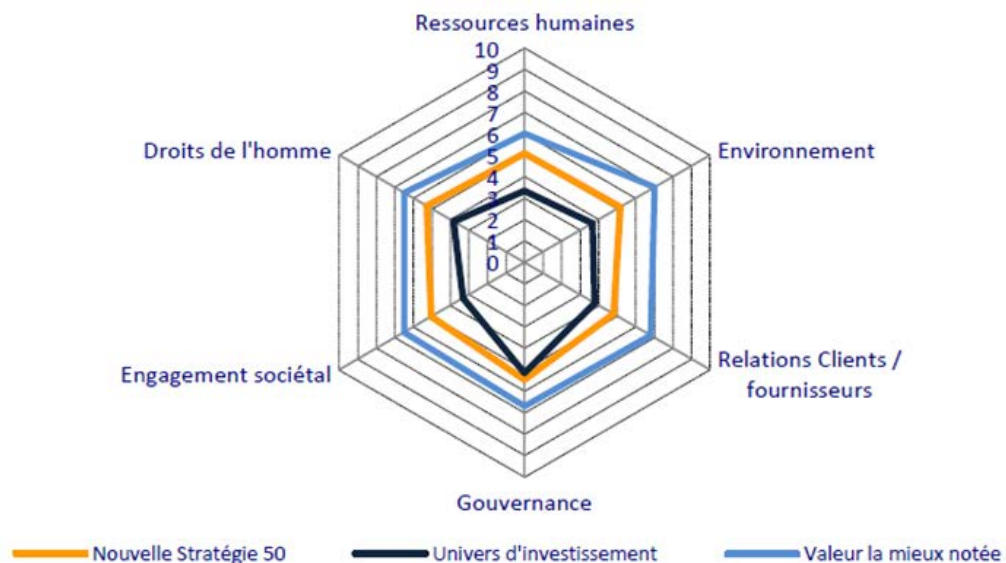
- Description des enjeux
- Analyses des risques
- Sélection des activités contribuant à la lutte contre ces

3

Cibler les entreprises à intégrer au périmètre d'investissement

Ce processus est enrichi par la définition de nouveaux indicateurs extra-financiers. Le graphique ci-dessous matérialise la valeur-ajoutée ESG* du portefeuille éthique, vis-à-vis de son indice de référence.

* Environnement, social et gouvernance



Source : VIGEO

https://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2014/02/Rapport-recherche-ISR-2016_062017_vdef_082017.pdf

L'engagement

Au-delà de la politique de vote qui recouvre tous les fonds, l'engagement au sein de Meeschaert Asset Management englobe quatre niveaux : .

- rencontre avec les émetteurs : un moyen d'affiner l'analyse ISR
- suivi des controverses des sociétés présentes en portefeuille
- engagement collaboratif (dépôts de résolutions et autres coalitions d'investisseurs) : un moyen de faire entendre la voix des investisseurs
- engagement auprès des sociétés de petites et moyennes capitalisations : un moyen pour faire améliorer les pratiques

Empreintes carbone :

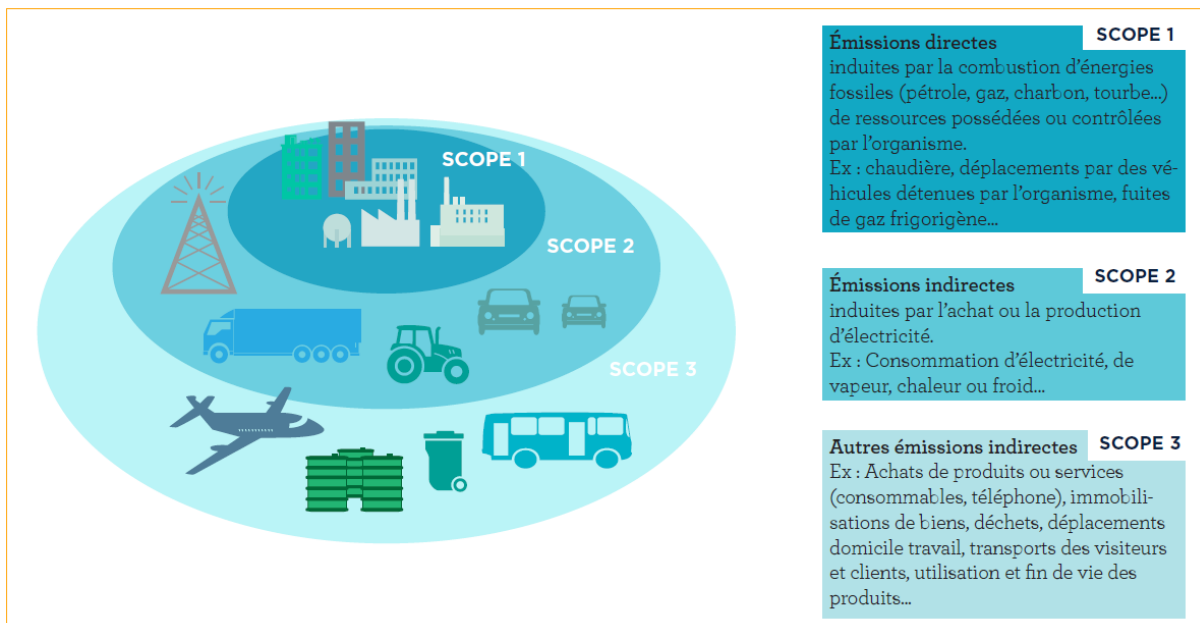
Dans le cadre de la loi relative à la Transition Énergétique pour la croissance Verte, Meeschaert Asset Management a publié pour la première fois en juin 2016 une évaluation de l'empreinte carbone de certains portefeuilles, et de leur contribution à la Transition Énergétique. En 2017, cette analyse a été poursuivie pour amorcer une lecture comparative dans le temps, tout en approfondissant la réflexion par l'intégration de nouvelles métriques.

Au niveau méthodologique, la principale évolution de ces rapports porte sur la prise en compte du scope 3 « usage » pour le secteur automobile.

Il n'était en effet pas satisfaisant, spécifiquement pour ce secteur d'activités, de limiter le calcul aux émissions produites lors de la fabrication des véhicules.

Avec le scope 3, le périmètre s'ouvre à la phase d'utilisation des produits, en intégrant l'impact carbone de l'offre de véhicules. Cet élargissement a un impact fort sur les résultats obtenus pour les fabricants d'automobiles : cela représente en effet plus de 80 % des émissions de carbone des entreprises du secteur.

Calcul du bilan carbone d'une entreprise : les trois périmètres d'émission de gaz à effet de serre (GES)



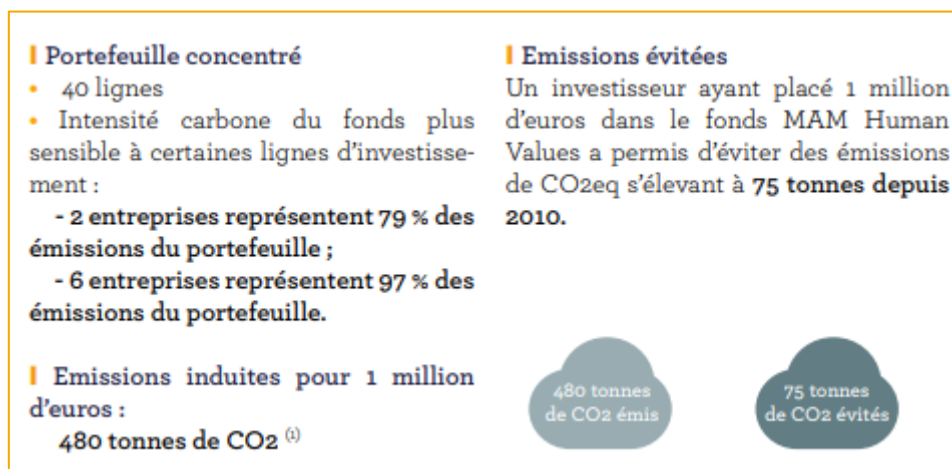
Au niveau analytique, l'objectif de ces publications est d'examiner de façon plus détaillée les secteurs exposés à la transition énergétique. Cela nécessite de présenter leurs

activités, d'identifier les risques liés au changement climatique et d'élargir le domaine d'analyse à d'autres paramètres environnementaux, tout aussi importants : gestion des déchets, consommation d'eau, préservation de la biodiversité...

Pour chacun de ces secteurs, les entreprises investies sont présentées et analysées. Il s'agit en effet de comprendre leur gestion des risques liés au changement climatique : la gouvernance et les stratégies mises en place, les engagements et les résultats obtenus en matière d'atténuation des risques de transition et des risques physiques. Cette approche permet de s'assurer de la durabilité des politiques définies par les entreprises du portefeuille.

Mais la démarche ne doit pas se limiter aux émissions de carbone : il est important d'intégrer d'autres enjeux environnementaux dans la grille d'analyse de ces entreprises. C'est pourquoi le développement de solutions qui ont un impact environnemental positif est également évalué. Cela pose la question du calcul de « part verte » dans le chiffre d'affaires des entreprises, ainsi que de la notion de tendance des entreprises en matière d'émissions carbone. Dans la mesure du possible, ces derniers éléments sont évoqués pour les entreprises concernées.

Exemple du FCP MAM Human Values (Extrait du rapport annuel Empreinte Carbone au 31/12/16)



Liens avec les documents cités :

Analyses sectorielles et thématiques :

https://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2014/02/Rapport-recherche-ISR-2016_062017_vdef_082017.pdf

Engagement :

https://particuliers.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/23/2018/08/2018-08-06_Rapport-dengagement-2017.pdf

https://particuliers.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/23/2017/02/Politique-de-vote-Meeschaert-Asset-Management_2017.pdf

<https://particuliers.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/23/2018/02/Statistiques-de-vote-de-l-annee-2017.pdf>

<https://particuliers.asset-management.meeschaert.com/gestions-responsables/codes-de-transparence/>

Rapports Empreinte carbone des FCP Human values, Nouvelle stratégie 50 et Ethique et Partage CCFD. :

<https://particuliers.asset-management.meeschaert.com/gestions-responsables/empreinte-carbone-et-contribution-a-la-transition-energetique/>